

INTRODUCTION

La Fondation Konrad Adenauer est une organisation internationale allemande qui intervient dans la sous région ouest africaine depuis 1992. La mise en œuvre de son Programme pour la promotion de la démocratie en Afrique de l'Ouest a conduit la Fondation à initier, en collaboration avec le ministère béninois en charge de la défense nationale, l'organisation du présent colloque international qui porte sur le thème : « Intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques ».

Ce colloque a réuni, du 29 mars au 1^{er} avril 2005 au Benin Marina Hôtel de Cotonou, une trentaine d'officiers supérieurs des armées et de parlementaires venus d'Allemagne, du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Togo.

Il s'est fixé les objectifs suivants :

- contribuer au renforcement de la culture démocratique au sein des forces armées et de sécurité africaines et à leur respect absolu pour les valeurs morales, civiques et politiques contenues dans les constitutions nationales ;
- renforcer l'engagement des cadres militaires à respecter et faire respecter, dans l'accomplissement de leurs missions, les valeurs qui fondent la démocratie, l'Etat de droit et une armée républicaine ;
- partager avec les participants l'expérience allemande en s'appuyant sur le concept de l'Innere Führung (code moral) qui est le mécanisme par lequel les citoyens en uniforme de la République Fédérale d'Allemagne renforcent quotidiennement leur participation au processus démocratique et un meilleur fonctionnement de l'Etat de droit ;
- créer par ce colloque, un cadre d'échanges entre les hommes en uniforme et les personnalités politiques en charge des questions de défense et de sécurité dans les pays participants.

Les travaux du colloque ont essentiellement consisté : en

- la cérémonie d'ouverture solennelle ;
- la présentation de six (6) communications suivie de débats ;

¹ Rapport général rédigé par MM Joël ADELOUI et Ousmane OROU-TOKO

- les discussions en panel
- la cérémonie de clôture.

Le présent rapport est le reflet des travaux du présent colloque.

I- LE CEREMONIAL D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture du colloque sur l'Intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques a été placée sous la présidence du Ministre d'Etat chargé de la défense nationale. Elle a été animée par trois (3) allocutions :

- l'allocution de M. Klaus LOETZER, Représentant résident de la Fondation Konrad ADENAUER ;
- l'allocution de son Excellence Dr Peter WIENAND, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne près le Bénin ;
- l'allocution d'ouverture de son Excellence monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat, chargé de la défense nationale.

I.1- Le Représentant résident de la Fondation Konrad Adenauer s'est réjoui de prendre la parole au nom du Président de ladite Fondation pour souhaiter la bienvenue aux participants venus de l'Allemagne, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Togo et du Bénin.

Monsieur Klaus LOETZER informe que la Fondation conduit un programme de promotion de la démocratie en Afrique de l'ouest qui fait de l'éducation civique des militaires un volet remarquable. Dans ce cadre plusieurs colloques ont été organisés depuis 1996 au Burkina Faso, 1997 au Mali et 1998 au Bénin dont l'une des recommandations fondamentales a été la promotion de l'éducation civique dans les casernes. La mise en œuvre de cette recommandation a permis d'atteindre au sein des armées des pays de la sous région ouest africaine près de 1.250 militaires au titre de la formation des formateurs et près de 10.000 soldats en tenant compte de la répercussion sur l'ensemble de l'effectif des armées.

La Fondation Konrad Adenauer a enrichi son programme d'une nouvelle approche, celle d'une meilleure implication des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques. Le Représentant résident souligne que cette approche fait l'objet du thème du présent colloque

international qui se veut un forum de discussions et d'échanges fructueux pour la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit.

Monsieur Klaus LOETZER s'est dit heureux de savoir que Son Excellence monsieur le ministre d'Etat, chargé de la défense nationale du Bénin a accepté de faire des réflexions sur la question de l'équilibre ethnique comme facteur de stabilité institutionnelle et de cohésion nationale. Car, estime-t-il, cette question fait partie des éléments garantissant le succès de la démocratie en Afrique.

A la fin de son propos, le Représentant résident de la Fondation Konrad Adenauer a réitéré ses remerciements à l'endroit des ministres en charge de la défense des pays participants, du Chef d'Etat Major général des armées béninoises et à l'endroit des hôtes venus d'Allemagne qui partageront, avec l'assistance, leur expérience.

I.2- La deuxième intervention a été celle de son Excellence, Dr Peter WIENAND, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne près le Bénin.

Son Excellence monsieur l'ambassadeur apprécie que l'Allemagne et le Bénin partage les valeurs de démocratie libérale qui constitue le socle pour un développement durable dans le contexte de la mondialisation. La coopération militaire entre les deux pays est intense et couvre les domaines du génie militaire et de l'assistance technique.

Monsieur WIENAND a estimé que les actions de la Fondation Konrad Adenauer en direction des armées de la sous région vient compléter de manière exceptionnelle l'intervention de la coopération allemande au développement.

I.3- Le discours d'ouverture de Son Excellence monsieur Pierre OSHO, ministre d'Etat chargé de la défense nationale du Bénin a pris l'allure d'une communication à la demande de la Fondation Konrad Adenauer. Son intervention est axée sur trois points : un état des lieux sommaire de l'environnement politique et socioéconomique des Etats africains ; la définition du rôle de l'armée dans le contexte démocratique africain puis la présentation de l'expérience béninoise de la gestion de son armée.

Le ministre d'Etat, chargé de la défense, a présenté un tableau sombre et préoccupant de la situation de la plupart des pays africains. Il souligne que la fin de la guerre froide a été pour

l'Afrique un moment d'ambiguïté, de perte de repères et d'errements, une période de tâtonnement et de trébuchement, d'instabilité, de crises et de conflits. On observe chez les Africains des sentiments d'amertume, de désenchantement et de désolation, du fait de la résurgence des nationalismes et de la multiplication des conflits fratricides, avec leur corollaires d'horreur et d'atrocité que sont les génocides, l'embrigadement des enfants soldats, les viols, les camps de réfugiés où s'entassent des millions d'orphelins, de femmes, de vieillards et de bras valides cruellement meurtris et désespérément impotents. Il convient donc, dira le ministre, d'œuvrer à la survie de l'Afrique, à sa renaissance, à son développement et à son rayonnement.

Dans cette optique la place, le rôle et le devenir de l'armée, dans le dispositif et le fonctionnement du système institutionnel de nos pays confrontés aux défis de la modernité et du développement paraît éminemment important. En énonçant le principe qu'une armée doit être au service de la démocratie, monsieur Pierre OSHO soutient que le climat de paix sociale et de stabilité institutionnelle reste largement tributaire de la qualité des interactions dialectiques entre les forces armées et de sécurité et les Institutions démocratiques. A l'évidence, les nouvelles démocraties africaines ont besoin de se doter de forces armées et de sécurité dépolitisées, professionnalisées, intégrées, à la disposition de l'autorité publique et s'occupant exclusivement de leur mission traditionnelle.

Le ministre d'Etat a présenté, dans son troisième axe d'intervention, l'expérience béninoise de la gestion des forces armées béninoises notamment le mode de quota par région en matière de recrutement dans l'armée comme facteur de stabilité institutionnelle et de cohésion nationale au Bénin. Dans la composition des armées et des forces de sécurité, il est tenu compte dans le recrutement des soldats d'une répartition par région. Le recrutement dans les Forces armées béninoises repose sur la loi n° 63-5 du 30 mai 1963 qui en fixe les conditions et les modalités. Cette expérience permet de dire que l'armée béninoise constitue le creuset de l'unité nationale, l'émanation la plus authentique de la nation, le serviteur le plus loyal du peuple béninois, de sa constitution et de ses institutions.

Pour terminer son propos le ministre d'Etat, Pierre OSHO a souligné la nécessité de mettre en œuvre un programme de formation des personnels des armées. Il a évoqué à juste titre le partenariat très fécond entre les armées et la Fondation Konrad Adenauer pour l'inculcation de l'éthique citoyenne et des valeurs civiques fondamentales.

Le ministre a ouvert le colloque en invitant les participants à confronter les différentes expériences et à faire des propositions d'approches et d'actions synergiques.

II- LES COMMUNICATIONS ET DEBATS EN PLENIERE

II.1- Présentation de la première communication sur « *les outils de contrôle politique des armées en démocratie : cas de la République d'Allemagne* »

✓ **Résumé de la communication**

L'honneur est revenu au Dr Conny MAYER, membre du Bundestag (parlement allemand) de présenter la première communication du colloque.

La présentation de cette communication, par vidéo projecteur, a suivi trois axes d'intervention :

- la présentation de l'organisation de l'Etat allemand ;
- la présentation de l'organisation et de la structure des forces armées allemandes ;
- l'énumération des instruments du contrôle parlementaire des armées en démocratie.

Le système de la République Fédérale d'Allemagne repose, comme c'est le cas dans la plupart des démocraties libérales, sur la séparation des pouvoirs entre le gouvernement fédéral représentant le pouvoir exécutif, la Bundestag, représentant le pouvoir législatif et les cours et tribunaux représentant le pouvoir judiciaire. La République Fédérale d'Allemagne compte en tout 16 Etats (les länder) et présente un système politique caractérisé par un régime démocratique de type parlementaire : ce sont, en effet, les parlementaires qui désignent les autres organes du pouvoir d'Etat dont le chancelier fédéral.

Quant à l'organisation et la structure des forces armées, le communicateur a présenté l'armée allemande, la Bundeswehr, composée de :

- l'armée de terre,
- la marine,
- les forces aériennes,
- le personnel sanitaire.

Cette armée qui dépend de ministère fédéral de la défense en temps de paix et du Chancelier fédéral en période d'état de défense se veut une armée de conscription avec un service militaire obligatoire de 9 mois pour tous les citoyens allemands de la tranche d'âge comprise entre 18 et 45 ans. On observe une séparation des forces armées fédérales et de la police ; les premiers

s'occupant de la sécurité extérieure et de la défense des frontières (Corps fédéral de protection des frontières) et les seconds de la sécurité intérieure des Länder.

Le Dr Conny MAYER a abordé en dernier axe de son intervention la question du contrôle politique des armées en démocratie dans le contexte allemand.

On retient de son exposé qu'il existe cinq (5) instruments de contrôle exercé par le Bundestag sur la Bundeswehr. Il s'agit de :

- de l'approbation, par le parlement, du budget de l'armée fédérale ;
- de l'approbation, par le parlement, de certaines dépenses du ministère fédéral de la défense dont les montants sont supérieurs à 25 millions d'euros ;
- des différentes missions d'enquête effectuées par la commission de la défense du parlement pour contrôler le fonctionnement de la Bundeswehr ;
- de l'institution des commissaires parlementaires aux forces armées pour protéger les droits fondamentaux des soldats ;
- du droit d'approbation préalable des décisions relatives aux interventions à l'étranger de la Bundeswehr.

Le communicateur a conclu son exposé en évoquant les sujets concernant l'armée allemande et qui animent l'actualité des débats parlementaires : c'est la question de l'autorisation à la Bundeswehr d'intervenir en urgence à l'étranger; c'est la question de l'intervention à l'intérieur du territoire allemand de la Bundeswehr en cas de terrorisme international et c'est enfin la question du choix entre une armée de conscription et une armée professionnelle.

Ce premier thème a fait l'objet de la troisième communication du colloque avec cette fois-ci pour cas illustratif la Commission des affaires étrangères et de la défense du parlement burkinabé.

II-2- Présentation de la troisième communication sur « *les outils de contrôle politique des armées en démocratie : exemple de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense de l'assemblée nationale du Burkina Faso* »

✓ Résumé de la communication

Cette communication a été présentée par le député Siméon SAWADOGO, Président de la commission des affaires étrangères et de la défense.

En introduction à sa communication, l'honorable députée SAWAGOGO a noté, avec les avancées significatives enregistrées par la démocratie à travers le monde, une évolution du rôle des forces armées. Elles se sont vues assigner de nouvelles missions plus larges telles que la protection de la République, la souveraineté du territoire, les missions du maintien de la paix, les tâches de sécurité intérieure et la participation au développement. La communication est structurée en trois grands axes :

- la problématique du contrôle politique des armées en démocratie ;
- les outils de contrôle politique des armées au Burkina Faso ;
- Les perspectives pour un meilleur contrôle politique des armées.

De par leur nature, leur organisation et leur domaine d'intervention, le contrôle des forces armées suscite des interrogations. Dans un contexte de démocratisation avec l'adoption de constitutions qui dictent les règles de fonctionnement de l'Etat, assurant la mise en place d'institutions représentatives et garantissant les libertés politiques et civiques, les forces armées n'échappent pas aux règles de contrôles républicains.

Les outils de contrôle politiques des armées au Burkina Faso sont d'ordre conventionnel (ratification des accords et traités), d'ordre constitutionnel et d'ordre législatif : les articles 101, 106 et 149 de la constitution burkinabé du 2 juin 1991 donne compétence au législateur de fixer les principes fondamentaux de l'organisation de la défense nationale, d'autoriser la déclaration de guerre et l'envoi de troupes à l'étranger et de ratifier les traités de paix.

A l'Assemblée nationale, l'honorable député fait observer que les outils de contrôle des armées sont divers. On retient :

- l'autorisation et la vérification des dépenses en matière de défense et de sécurité à travers le pouvoir de décision budgétaire ;
- les questions orales ou écrite et les questions d'actualité ;
- la commission d'enquête parlementaire ;
- les missions d'information.
- la Commission des affaires étrangères et de la défense qui intervient dans les domaines essentiels liés à l'organisation générale de la défense et de la sécurité, à la politique de coopération dans le domaine militaire et au recrutement des personnels militaires des armées, gendarmerie et justice militaire ;

Cette commission, dira le communicateur, reçoit le plus grand nombre de dossiers à l'Assemblée nationale.

Abordant le chapitre des perspectives pour un meilleur contrôle politique des armées, l'honorable SAWAGOGO a réaffirmé qu'en raison des mutations des armées, du contexte régional et international mouvant, le contrôle politique est irréversible et va de plus en plus croissant. Pour le réussir il évoque deux conditions essentielles à savoir que :

- les acteurs du contrôle politiques des armées doivent se convaincre de la nécessité de ce contrôle ;
- une mise en confiance de toutes les composantes de la société sur la conduite du processus démocratique.

L'honorable SAWADOGO a conclu sa communication en estimant que le contrôle politique de l'armée en démocratie relève tout simplement d'une exigence de bonne gouvernance.

✓ **La synthèse des débats**

Les débats ont d'une part porté sur l'allocution d'ouverture du Ministre d'Etat ; et d'autre part, sur les communications présentées.

S'agissant de l'allocution solennelle du Ministre d'Etat, certains participants tout en reconnaissant la qualité et la pertinence de l'intervention du Ministre d'Etat sur le mode de quota par région en matière de recrutement dans l'armée, ont cherché à savoir si ce recrutement est uniquement limité aux soldats ou élargi aux officiers; d'autres ont voulu savoir si en dehors de la loi n° 63-5 du 30 mai 1963, il y avait d'autres dispositions particulières concernant le recrutement par ethnie. D'autres encore commentant le discours du Ministre d'Etat, ont manifesté leur désaccord par rapport au concept de la démocratie populaire évoqué par le Ministre pour qualifier la situation d'avant 1990 qui n'avait rien de démocratique puisqu'il s'agissait d'une révolution dans laquelle le peuple était l'otage de l'armée. Mais l'on est surtout revenu sur l'interférence du politique dans la nomination de certains officiers à des postes stratégiques sans la prise en compte du critère de l'équilibre régional.

Des réponses ont été apportées à ces différentes préoccupations des participants par des officiers béninois présents dans la salle.

De façon générale, les officiers ont estimé qu'il y a de leur part, une volonté permanente de tenir compte de l'équilibre régional dans le recrutement des soldats. Ce recrutement qui suit une procédure à plusieurs phases (courses, visite et contre-visite etc.) se fait dans la phase de sélection avec la collaboration des associations de développement et des autorités locales.

Mais dans l'hypothèse de la formation des officiers, la procédure apparaît plus complexe et ne respecte pas toujours la règle du quota puisque c'est par voie de concours que se fait la sélection et seuls les meilleurs reconnus par les experts étrangers sont promus.

En outre, le souci de respecter l'équilibre dans le recrutement peut s'observer dans le choix de l'officier promu et de son adjoint qui, lui, est originaire d'un autre département.

Par ailleurs, les officiers ont estimé qu'il était nécessaire de nuancer la question de la responsabilité du militaire dans la violation des droits des soldats car depuis 1990, les soldats victimes d'une quelconque violation de leurs droits dans le cadre de leur fonction, peuvent désormais saisir les juridictions compétentes mais le problème qui reste sans solution est celui du suivi des décisions rendues par ces juridictions.

En ce qui concerne les communications présentées par le Dr Conny MAYER et l'Honorable député Siméon SAWADOGO, les séminaristes se sont plus intéressés à l'expérience allemande des outils de contrôle politique de l'armée qui présentait quelques particularités comparativement aux cas africains.

Les principales questions ont porté entre autres sur :

- la pertinence des moyens de contrôle parlementaire dont le plus important est celui du commissaire parlementaire aux forces armées qui reçoit la plainte des soldats ;
- l'existence ou non de syndicat de soldats allemands ;
- la nature et le suivi des plaintes formulées ;
- la procédure d'envoi des troupes allemandes à l'étranger ;
- l'acquisition du matériel qui relève du caractère secret des affaires relatives à la défense.

Des réponses appropriées ont été apportées à ces différentes préoccupations par le Dr. Conny Mayer et par le Lieutenant-colonel Carl-Mathias WILKE pour des précisions jugées parfois nécessaires.

Il ressort de leur intervention que le commissaire parlementaire aux forces armées est un député élu dont la fonction s'exerce en toute autonomie vis-à-vis du gouvernement et de tout autre groupe constitué. Il peut être désigné parmi ses pairs ayant un certain mérite, une certaine connaissance de la fonction législative et qui n'a nécessairement pas une formation initiale de militaire. Le Parlementaire chargé des forces armées n'a pas de pouvoir d'injonction ; il présente au parlement un rapport annuel à l'usage de le Bundestag et qui est publié dans les médias. La plupart des plaintes reçues peuvent porter sur les conditions de vie des soldats (logement, habillement, alimentation, l'assistance des familles des soldats envoyés à l'étranger...) ou sur les questions de discrimination (liées au sexe, à la religion).

Un participant a déploré l'inexistence d'une loi relative au commissaire parlementaire des forces armées au Bénin et estimé que les plaintes dont ils avaient connaissance à l'Assemblée Nationale étaient renvoyées à la Cour Suprême avec tous les risques de pesanteurs de l'exécutif sur la justice.

S'agissant de l'envoi des soldats à l'étranger, il s'agit d'une prérogative qui incombe principalement au Parlement qui juge de l'opportunité de la prise de décision d'envoi mais cette prérogative constitutionnelle peut être contournée en cas de péril en la demeure ou de catastrophes naturelles à des fins d'aide humanitaire quitte à ce que le Bundestag approuve ultérieurement ou rejette la demande gouvernementale en rappelant les troupes.

En outre, il importe de souligner qu'il n'existe pas formellement un syndicat classique de soldats allemands qui n'auraient pas de vocation à la neutralité politique. Toutefois, les soldats peuvent s'organiser dans des associations représentatives dont la mission est d'informer l'opinion publique sur leur condition de travail.

Enfin, la question de l'acquisition du matériel militaire relevant des secrets de défense a été évoquée.

Par analogie à l'expérience allemande, les débats sur l'expérience burkinabé de l'outil de contrôle politique de l'armée en démocratie, ont aussi rappelé la procédure d'envoi des militaires à l'étranger et la question de l'effectif des contingents. C'est est une nouveauté des pays africains de la période post-guerre froide qui requiert nécessairement l'approbation du parlement à qui incombe cette prérogative constitutionnelle. Des participants ont même suggéré de légiférer par ordonnance pour éviter le vide juridique qui pourrait retarder l'envoi d'urgence des troupes en

mission à l'étranger. D'autres participants ont cherché à savoir l'objectif fondamental du contrôle politique de l'armée : est-ce pour éviter les coups d'Etat ou renforcer la mission de l'armée ?

Le communicateur a estimé que la problématique dont il s'agit relève de la législation de chaque pays qui définit l'opportunité d'envoi des soldats; et néanmoins qu'il n'est pas favorable à une législation par ordonnance en cette matière sensible et en conclut que ce genre de contrôle n'est pas forcément coercitif car il permet aussi de déceler les insuffisances de nos armées.

II-3- Présentation de la deuxième communication sur l' « *Education civique dans les casernes nécessité ou effet de mode ?* »

✓ Résumé de la communication

La deuxième communication du colloque a été présentée par monsieur Charles Yaovi DJREKPO, professeur de droit public à la retraite.

Monsieur DJREKPO a introduit sa communication par le constat que les errements et les échecs politiques des cadres civils et surtout militaires des jeunes Etats fraîchement indépendants du continent africain qui y ont pris le pouvoir et qui ont agi croyant le faire efficacement ont tous échoué à cause de leur analphabétisme civique et politique.

Le communicateur note avec satisfaction que l'éducation civique a fait son entrée dans les casernes et présente son exposé en trois (3) parties :

- l'objet de l'éducation civique ;
- la pertinence de son insertion dans le programme de formation des citoyens ;
- la nécessité d'une éducation civique permanentes dans les casernes.

Pour comprendre **l'objet de l'éducation civique**, monsieur DJREKPO a défini le civisme comme la conscience que l'on a d'appartenir à l'ensemble des citoyens d'une nation envers qui on a des devoirs à accomplir et des droits à faire valoir. L'éducation civique s'appréhende ainsi comme une discipline qui fait appel au cœur, à la conscience et à la volonté du citoyen à s'intéresser à tout ce qui concerne son pays.

Le communicateur a abordé dans le deuxième volet de son propos **la pertinence de l'insertion de l'éducation civique dans le programme de formation des citoyens**. Il fait remarquer que le

système scolaire des pays d'Afrique noire d'expression française a toujours considéré l'éducation civique et politique comme un enseignement accessoire. Dès lors le citoyen, livré à lui-même, devra s'informer et se former aux secrets des lois, de ses droits et de ses devoirs.

La grandeur d'une nation et la consolidation d'une démocratie dépendent avant tout de la qualité de ses citoyens, de la capacité de ceux-ci à s'oublier au profit de leurs concitoyens, à s'investir avec promptitude et ardeur à la chose publique.

Le communicateur en est arrivé, avec le Colonel Adolphe AVOCANH du Bénin qu'il a cité, à dire que l'éducation civique du citoyen est devenu une quête permanente vers laquelle doit tendre tout effort de démocratisation.

Le troisième volet de cette communication a porté sur la nécessité de l'éducation civique et patriotique dans les casernes. Monsieur DJREKPO a affirmé que l'éducation civique et patriotique permanente est une nécessité absolue dans les casernes africaines pour des considérations tenant à une double spécificité : la spécificité des missions et responsabilités des forces armées et celle liée à l'environnement sociopolitique et économique des Etats africains. Le citoyen en uniforme ne peut aimer son pays, bien défendre et avec enthousiasme ses institutions et les autorités légitimes commises à sa gestion que si on lui a appris à le connaître à travers une éducation civique systématique et conséquente. De même les considérations socioculturelles historiquement conflictuelles, le mimétisme dépersonnalisant de l'intelligentsia africaine et la situation de sous développement caractéristique de la plupart des Etats africains appellent les forces armées africaines à devenir les forces outillées pour le génie et la production en vue de mener une offensive contre la pauvreté et le retard économique.

Le communicateur a conclu son exposé en convenant que l'éducation civique est une nécessité et qu'elle ne peut être un besoin passager, un effet de mode mais une exigence constante à laquelle doit répondre un programme permanent de formation pour toutes les générations de citoyens qui embrassent la noble carrière de l'armée.

✓ **La synthèse des débats**

La plupart des participants ont félicité le communicateur DJREKPO pour la bonne qualité de son intervention, sa rigueur méthodologique et ont posé d'intéressantes questions et ont également apporté leur contribution.

D'abord, il a été reproché au communicateur l'absence du contenu de l'éducation civique qui se trouverait disséminé dans son intervention. Ensuite, on s'est intéressé à la théorie des baïonnettes intelligentes qui consiste au devoir de désobéissance du soldat en cas d'ordre manifestement illégal et surtout à la protection du soldat qui désobéit aux ordres de son supérieur hiérarchique.

En outre, il a été évoqué la question du mimétisme institutionnel qui est vue comme une paresse de l'intelligentsia africaine. Des participants sont revenus sur les raisons du recul de l'éducation civique en situant la responsabilité à tous les niveaux en commençant d'abord par l'école. D'autres participants ont fait savoir qu'il ne s'agit pas en réalité de réinventer l'éducation mais plutôt de renforcer l'éducation civique à la base et d'obtenir des gouvernants des comportements modèles.

Comme réponses aux diverses inquiétudes des participants, le communicateur pense qu'il faut inclure dans des modules d'éducation civique des programmes et outils pédagogiques conformes à nos propres réalités qui peuvent même être enseignés dans certaines de nos langues; mais il ajoute que ceci ne pourra se faire sans volonté politique manifeste qui répond au principe : un homme, une mission et des moyens. Il estime que l'importance du civisme est à l'échelle internationale et invite tous les citoyens à plus de sacrifice. Il a, en outre, invité l'armée à ne pas céder aux allégeances des hommes politiques ou des pots de vin.

II-4- Présentation de la quatrième communication sur le thème « *les forces armées fédérales (le Bundeswehr) d'Allemagne dans la démocratie fédérale : le principe de l'Innere Führung (code moral)* »

✓ Résumé de la communication

Cette communication a été présentée via vidéo projecteur, par le Lieutenant-colonel Carl-Mathias WILKE du centre pour la formation morale et civique des forces armées allemandes.

Cette présentation a été structurée en trois (3) parties :

- le concept de l' « Innere Führung » du citoyen en uniforme ;
- la présentation du centre « Innere Führung » ;
- les principaux axes thématiques.

Le lieutenant-colonel WILKE a introduit sa communication par une citation de l'ancien Président de la République Fédérale d'Allemagne parlant de la Bundeswehr. Il disait dans cette citation que depuis sa création, la Bundeswehr est une armée ouverte, intégrée dans la société allemande. Elle dispose d'un système de formation exemplaire et d'une philosophie de commandement moderne. Le communicateur retiendra que l'armée allemande de l'après guerre est une armée fondée sur le concept de l'Innere Führung.

Ce concept se fonde sur les objectifs suivants :

- Renforcer chez les soldats la volonté d'accomplir leurs devoirs, d'assumer des responsabilités, de coopérer, d'observer la discipline et d'encourager la cohésion nationale (motivation ; engagement) ;
- Fournir les justifications éthiques, politiques et juridiques du service sous les drapeaux et faire comprendre aux militaires leur vocation (légitimation) ;
- Faciliter le processus d'intégration du militaire dans l'Etat et la société ainsi que la compréhension des missions des Forces Armées au sein des systèmes de sécurité collective (l'intégration) ;
- Régler la vie en commun et les relations entre les militaires conformément aux dispositions de la Loi fondamentale: en tenant compte de la dignité de l'homme et des normes constitutionnelles (l'ordre intérieur).

L'Innere Führung promeut un certain nombre de valeurs (pourquoi se battre) et de vertus (comment se battre) qui font du soldat allemand un soldat toujours disponible, un citoyen conscient de ses responsabilités et une personnalité capable d'autonomie.

Le communicateur a consacré la deuxième partie de son intervention à la présentation du centre pour la formation morale et civique des forces armées allemandes, le Centre Innere Führung. On retient que c'est un centre bien structuré, disposant d'une administration forte d'un effectif de 130 personnes. Il dispose d'un programme de formation (cours supplémentaires, séminaires, stages de formation) qui embrasse tous les domaines. Le centre organise également des séminaires à l'endroit des employeurs, des églises, des syndicats, des organismes de la fonction publique et des associations de femmes.

Abordant la dernière partie de son exposé, le Lieutenant-colonel WILKE a présenté les principaux axes de travaux thématiques qui tiennent compte des cinq (5) divisions du Centre.

✓ **La synthèse des débats**

Dans la communication du Lieutenant-colonel WILKE, les participants ont évoqué la question de la primauté des valeurs sur les vertus pour montrer que c'est une spécificité de la loi militaire qui peut être néanmoins interprété différemment selon que l'on est encore en formation ou sur un champ de bataille. D'autres sont revenus sur le droit de résistance à l'ordre manifestement illégal du soldat subalterne et sur l'implication des théologiens et politologues dans la formation militaire.

Le communicateur, tout en reconnaissant la difficulté à apprécier au cas par cas la situation d'ordre manifestement illégal, a attiré l'attention des participants sur le fait que cette question peut mettre en jeu à la fois la responsabilité du supérieur hiérarchique comme celle de son exécutant. Pour lui, deux aspects sont à prendre en considération : d'une part, le supérieur doit donner des ordres conformes avec la formation civique; d'autre part, le subordonné doit connaître ses droits et obligations et peut, en cas d'ordre illégal, saisir le commissaire parlementaire aux forces armées.

Par rapport à l'implication des théologiens, politologues et autres dans la formation militaire, il s'agit de modules visant à donner une large formation aux militaires dans certains secteurs d'activité où ils pourraient se spécialiser. C'est ainsi que les politologues peuvent donner de cours de science politique et les théologiens expliquer les religions.

II.5- Présentation de la cinquième communication sur « *le citoyen en uniforme et les exigences d'un code de conduite en démocratie* »

✓ **Résumé de la communication**

L'avant dernière communication du colloque a été présentée par le Colonel Amadou Sagafourou GUEYE du ministère de la Défense et des anciens combattants du Mali.

Le communicateur, reconnaissant le caractère complexe et étendu du thème affirme d'entée que l'élaboration d'un code de conduite revient à chaque pays tenant compte de son expérience personnelle. Il présente sa communication en trois points :

- le contexte actuel et les relations civilo-militaires ;
- le rôle et les missions des forces armées et de sécurité ;

- les éléments pour la définition d'un code de conduite et des mesures à mettre en œuvre.

Le contexte des relations entre les civils et les militaires a été marqué dans plusieurs pays africains par l'intervention des forces armées et de sécurité dans la vie politique. On a observé un élargissement du rôle des Forces armées et de sécurité au niveau politique, économique et social. Cette situation n'est pas restée sans frustration, sans confusion et sans conflit. Le communicateur en est arrivé à se demander s'il faut appréhender les relations entre les civils et les militaires en terme de définition et de séparation de rôles ou en terme de subordination d'une structure à une autre.

Le deuxième point de l'intervention du Colonel GUEYE a été la définition du rôle et des missions des forces armées et de sécurité. Il montre que ceux-ci dépendent de la politique de défense et sont tributaires des incertitudes et des menaces qui caractérisent l'environnement national et international mouvant et changeant. Cependant le communicateur mentionne qu'à la mission principale, celle de la préservation de l'intégrité territoriale s'ajoutent d'autres missions secondaires.

Le dernier point de l'exposé du Colonel GUEYE a porté sur une esquisse d'éléments pour la définition d'un code de conduite et des mesures à mettre en œuvre. Les éléments de ce code de conduite peuvent se classer en plusieurs catégories ayant trait :

- aux conditions d'exercice du contrôle politique ;
- aux normes d'exécution de la mission ;
- aux dispositions internationales ; aux droits des militaires et aux relations entre les forces armées et les autres institutions.

Le communicateur a ensuite énuméré une quinzaine de points qui caractérisent ces différents éléments qui doivent être identifiés à travers les textes législatifs et réglementaires nationaux. Ils doivent être répertoriés et largement diffusés à tous les niveaux en vue de la définition d'un code de conduite des forces armées et de sécurité.

Le Colonel Amadou S. GUEYE a terminé sa communication en préconisant que le code de conduite doit se fonder sur le principe de la primauté du politique sur le militaire ; sur le rôle des forces armées dépassant le cadre national et sur la protection du personnel des forces armées, le respect et la confiance.

✓ **La synthèse des débats**

Pour cette communication, les débats ont notamment porté sur le code de conduite des forces armées au Mali, du projet de code qui serait en cours d'adoption sous l'égide de l'Union Africaine. Un participant a estimé que les points 1 et 4 des caractéristiques des éléments énoncés dans la communication résument tout l'objectif du colloque en ce sens qu'il vient établir les relations entre la société et l'armée. Ainsi, le point 1 préconise que la sécurité élabore des textes clairs de contrôle effectif de l'armée par les autorités constitutionnellement investies et que l'armée soit responsable devant les autorités politiques constitutionnelles.

Ensuite le point 2 préconise que la société doit se prémunir contre l'usage illégal des moyens militaires.

D'autres participants ont exigé des journées portes ouvertes pour faire connaître l'armée à la société et même suggéré qu'il y ait la formation de magistrats sur les questions militaires. Les débats ont également sur les conditions de vie et de travail des militaires.

Le communicateur a répondu que le code de conduite du Mali suggéré à l'issue d'un séminaire en 1996 ne saurait être transposé d'un pays à l'autre.

II.6- Présentation de la sixième communication sur « *la recherche de cohésion entre les forces armées et la nation : expérience du Comité armée et démocratie au Niger* »

✓ **Résumé de la communication**

C'est au Dr Boukari DODO qu'est revenu l'honneur de présenter la dernière communication du colloque. Il est le président du Comité armée et démocratie au Niger.

Le Dr DODO a structuré son exposé en trois parties :

- l'évolution des relations armée-nation dans le contexte sociopolitique nigérien ;
- le contexte et la portée de l'organisation du colloque international « Armée et démocratie en Afrique : cas du Niger » ;
- le comité de suivi et de mise en oeuvre des recommandations du colloque.

Le communicateur a retracé l'évolution des relations entre l'armée et la nation au Niger à travers trois (3) grandes périodes historiques : la première dominée par le régime civil de M. Hamani DIORI de 1960 à 1974, la seconde de 1974 à la Conférence nationale de 1991 qui porte la marque du régime militaire et la troisième période qui s'identifie à l'ère de la démocratisation qui s'ouvre à la fin de l'année 1991 à nos jours. Ce rappel historique a montré le rôle important et durable des forces armées nigériennes dans la gestion des affaires publiques ; la responsabilité partagée entre civils et militaires dans les différentes crises politiques au Niger et situe le contexte et la portée de l'organisation en 1999 du colloque international Armée et démocratie : cas du Niger.

Les travaux de ce colloque organisé à Niamey du 06 au 09 décembre 1999 a permis aux participants de faire une série de recommandations dont la mise en œuvre a appelé à la création d'un comité de suivi.

Dans la troisième partie de son intervention, le Dr DODO a présenté le comité national de suivi et de mise en œuvre des recommandations du colloque de décembre 1999 notamment sa création et son ancrage institutionnel, ses activités, l'impact des ses activités et les perspectives.

Le Comité armée et démocratie au Niger est rattaché à la présidence de la République et jouit d'une autonomie de gestion. Il a pour missions essentielles :

- la vulgarisation des résultats du colloque international de décembre 1999 auprès de la société civile, des forces armées nigériennes, des partis politiques et des universitaires ;
- la création de conditions pour la mise en place d'un centre d'études pour la paix, la démocratie et le dialogue social à vocation sous-régionale.

Composé de douze (12) membres, ce Comité a mené depuis cinq (5) ans des activités d'éducation civique de sensibilisation et de formation et des publications.

Le communicateur a présenté un rapport de sondage d'opinion que le comité a réalisé sur la problématique des rapports entre l'armée, la société civile et les institutions de la République.

Le Dr Boukari DODO a terminé son propos avec la perspective de l'élaboration d'un manuel d'instruction civique du soldat et l'organisation de séminaires de formation sur le code de justice militaire à l'intention des forces armée et de la gendarmerie.

✓ **La synthèse des débats**

Dans les débats le Dr DODO a répondu à la question de la réaction de la population nigérienne qui loin de rejeter les coups de forces, les a souvent reçus favorablement. Cette réaction de la population nigérienne a fait l'objet de plusieurs commentaires où différents points de vue étaient exprimés. Pour les uns, l'armée doit intervenir en cas de crise, pour les autres il faut recourir aux mécanismes constitutionnels de règlements des conflits ou pour d'autres encore seules les circonstances de crise peuvent imposer l'attitude à adopter.

Les participants sont arrivés à se demander le seuil à partir duquel l'intervention de l'armée peut se justifier dans un contexte de blocage institutionnel. Il a été convenu que l'intervention de l'armée n'est pas acceptable et qu'il revient aux dirigeants de travailler en permanence à la bonne gouvernance. L'armée doit éviter à tout prix de jouer un rôle d'arbitre sur la scène politique nationale.

Mais le communicateur a attiré l'attention des participants sur le fait que l'option du régime semi-présidentiel par le Niger a porté les germes de la crise et qu'il faut s'en prendre à la classe politique qui a refusé la cohabitation. De plus, ajoute-t il, les crises sont inévitables en politique mais rien ne saurait justifier l'intrusion des militaires sur la scène politique.

Il a été recommandé d'élaborer des textes durables qui prennent en compte les aspirations du plus grand nombre en matière de code de conduite ; et d'élaborer un code de conduite pour interdire les coups d'Etat civil devenus fréquents.

Les dirigeants doivent s'efforcer vers le respect de bonne gouvernance pour ne pas susciter la colère des hommes en uniforme.

III- DISCUSSIONS EN PANEL

Le dernier actes des travaux du colloque a été l'organisation d'un panel de discussion sur le thème : **le contrôle de l'autorité civile sur les forces armées en démocratie : comment et pourquoi ?**

III.1- Les participants au panel

On a noté la présence de :

- participants au colloque : ils sont venus d'Allemagne, du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Togo ;
- personnalités béninoises et togolaises telles que Me AGOYIBOR et monsieur Daoukou PERE du Togo ; Me Robert DOSSOU, Mr Joseph GNONLONFOUN, Mr Jérôme CARLOS, le professeur Roger GBEGNONVI, l'honorable Sacca LAFIA, Mr Kint AGUIAR et Mr Dominique ADJAHOUINO du Bénin.

III.2- Le point des discussions

✓ Méthodologie

Elle a consisté à réunir autour, d'une même podium, cinq (6) personnalités militaires, civiles et politiques venus du Bénin, du Burkina Faso, du Niger, de la côte d'Ivoire du Mali et du Togo qui ont, chacune, fait une courte introduction sur le thème : le contrôle de l'autorité civile sur les forces armées en démocratie : Comment et pourquoi ?

✓ Les grands axes de discussion

Les différentes interventions ont permis de faire la synthèse suivante :

• sur le contexte devenu favorable du contrôle politiques des armées

Les participants ont reconnu qu'une réflexion sur le contrôle politique, c'est-à-dire un contrôle des autorités civiles sur les forces armées relèverait jadis d'une utopie en Afrique.

Mais avec le nouvel ordre international caractérisé par la chute du mur de Berlin, l'effondrement du communisme et le triomphe de la démocratie libérale, les Etats africains se sont engagés dans un processus de démocratisation. Les militaires retournés dans les casernes, se sont vus attribuer, par les différentes constitutions, d'autres missions avec une soumission de l'armée au pouvoir d'Etat.

- **Sur les raisons du contrôle de l'autorité civile sur les forces armées**

Plusieurs raisons ont été avancées :

- C'est la fin de la guerre froide qui a fait prendre conscience de la nécessité d'un contrôle des forces armées ;
- La question du contrôle se pose parce que nos sociétés sont en quête d'une culture démocratique qui est censée véhiculer une culture institutionnelle devant inspirer le respect de toutes les institutions de la République. Cette culture doit commencer par les dirigeants qui doivent eux-mêmes donner le meilleur exemple.
- La démocratie étant le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, il revient aux autorités élus représentant ce peuple d'exercer, sur les forces armées et de sécurité, un contrôle pour que soient défendues au mieux les intérêts de la Nation;
- Le contrôle permet à l'armée de devenir républicaine en se mettant au service de l'Etat et non de la minorité au pouvoir ;

- **Sur les modalités d'exercice du contrôle de l'autorité civile sur les forces armées**

Il ressort des interventions que :

- les constitutions de chaque pays précisent les modalités d'exercice de ce contrôle ;
- des journées portes ouvertes doivent être organisées pour permettre à la société civile de découvrir leur armée,
- le vrai contrôle ne peut que se faire de l'intérieur c'est-à-dire qu'il appartient à l'armée elle-même de se contrôler.

✓ **Les grandes conclusions**

Le panel de discussion sur « **le contrôle de l'autorité civile sur les forces armées en démocratie : comment et pourquoi ?** » a permis de tirer les conclusions ci-après :

- La question du contrôle peut être abordée suivant trois (3) volets. Le premier volet est celui qui interroge l'état d'esprit de nos armées (existence ou non de débats démocratiques, la circulation de l'information, la formation dans les casernes, etc.). Le deuxième volet est celui qui invite à réfléchir sur la situation des armées dans les casernes qui apparaissent comme un cadre de rupture, un ghetto avec l'ensemble de la société. Le dernier volet peut se rattacher à la notion de défense dans nos pays (le contenu qu'il faut donner à la notion de défense) ;

- Le contrôle des forces armées n'est pas un contrôle coercitif mais un contrôle qui permet de déceler les insuffisances de l'armée de telle sorte que cela permette d'améliorer leur condition de travail ;
- Le contrôle des forces armées doit susciter chez les dirigeants le réflexe permanent d'une bonne gestion des affaires de la cité et décourager l'irruption intempestive de l'armée dans la vie politique ;
- Le contrôle des forces armées est un contrôle à la fois interne et externe dont il convient de poursuivre la réflexion dans des cadres d'échanges impliquant différents acteurs de la vie politique et sociale. Les hommes politiques ont une grande responsabilité pour les textes qu'ils votent et le laxisme des textes peut créer des situations d'impasse difficilement maîtrisables ;
- Le militaire doit acquérir le réflexe du respect des lois et des institutions et se convaincre de sa mission républicaine.
- L'armée est au service de l'Etat comme toute institution pour servir le bien commun mais dans le cas du Togo, elle a connu un problème d'identité en se confondant à une seule personne. Les prochaines élections présidentielles devraient permettre au Togo de sortir de cette situation singulière dans la sous région. ;
- L'idée d'un contrôle des autorités civiles sur les forces armées doit faire prendre conscience de la nécessité de développer voire de renforcer le contrôle social n'existe pas de façon normative ;
- La problématique du contrôle des forces armées par l'autorité civile nécessite la formation civique non seulement du seul soldat mais aussi de l'ensemble des citoyens surtout dans le cas ivoirien qui n'avait pas la tradition d'intrusion de l'armée dans la vie politique jusqu'en 2002 ;

- La question de la neutralité de l'armée et de sa subordination au politique doit rester un principe irréversible mais les conditions de vie des soldats doivent connaître également une amélioration.

IV- LES MOTIONS DE REMERCIEMENT, DE RECOMMANDATIONS ET DE RESOLUTIONS

A la fin des travaux, les participants au colloque international sur l'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés africaines ont fait rédiger et lu :

- une motion de remerciement ;
- une motion de recommandations ;
- une motion de résolutions.

IV.1- La motion de remerciements

- Considérant la qualité de l'organisation et le bon déroulement du présent colloque ;
- Considérant les efforts déployés par la FKA et le ministère de la défense nationale du Bénin pour faire de ce colloque un succès ;
- Considérant la bonne ambiance, l'esprit de camaraderie et de fraternité qui ont régné tout au long des travaux.

Nous, participants au colloque international sur « l'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques » organisé à Cotonou en République du Bénin du 29 mars au 1^{er} avril 2005,

- 1- remercions la FKA pour son initiative,
- 2- témoignons notre gratitude à l'Ambassade d'Allemagne pour son soutien,
- 3- adressons nos félicitations au bureau sous régional et à son équipe pour la parfaite organisation de ce colloque,
- 4- demandons à son Excellence monsieur le ministre d'Etat chargé de la défense nationale d'être notre porte parole auprès du gouvernement béninois pour lui traduire notre reconnaissance pour avoir permis la tenue du présent séminaire et d'y avoir apporté un appui significatif.

Fait à Cotonou, le 1^{er} avril 2005

Les participants

IV.2- La motion de recommandations

- Considérant la pertinence et l'opportunité des thèmes abordés au cours du présent colloque ;
- Considérant la nécessité de vulgariser les enseignements de cette formation au sein de nos armées voire pays respectifs ;
- Considérant la difficulté à réunir les ressources nécessaires à cet effet ;
- Considérant que la mauvaise gouvernance peut générer des situations de conflit.

Nous, membres des délégations des Etats participants au colloque international sur « l'intégration des forces armées et de sécurités dans les sociétés démocratiques » organisé à Cotonou en République du Bénin du 29 mars au 1^{er} avril 2005,

Recommandons :

- 1- la création des conditions décentes pour permettre aux militaires de s'acquitter de leur mission ;
- 2- la mise en œuvre d'une politique d'intensification de l'éducation civique dans toutes les écoles du primaire au supérieur dans les casernes et les écoles de formation militaire ;
- 3- l'adhésion et la ratification par nos Etats du code de conduite des forces armées.
- 4- la bonne gouvernance pour éviter les dérapages ;
- 5- l'apport et le soutien de la FKA pour l'organisation du même type de colloque dans les pays respectifs ;
- 6- l'institution d'une rencontre périodique d'évaluation.

Cotonou, le 1^{er} avril 2005,

Les participants

IV.3- La motion de résolutions

- Considérant le caractère irréversible du processus démocratique et la nécessité pour les forces armées et de sécurité d'y adhérer ;
- Considérant que le refus de processus est source de conflit de la part des agents des forces armées et de sécurité ;
- Considérant les riches enseignements tirés du présent colloque et qui méritent d'être vulgarisés ;

Nous, membres des délégations des Etats participants au colloque international sur « l'intégration des forces armées et de sécurités dans les sociétés démocratiques » organisé à Cotonou en République du Bénin du 29 mars au 1^{er} avril 2005 prenons la résolution de,

- 1- mettre en application les enseignements reçus dans l'exercice de nos fonctions ;
- 2- les restituer dans nos armées respectives tout en continuant d'approfondir notre formation.

Cotonou, le 1^{er} avril 2005

Les participants

V- LA CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture des travaux du colloque sur l'intégration des forces armées et de sécurités dans les sociétés démocratiques a connu trois discours :

- le discours du porte parole des participants du colloque, le Colonel Lansina B. KONE du Mali ;
- le discours de monsieur Klaus LOETZER, Représentant résident de la Fondation Konrad Adenauer ;
- le discours de son Excellence monsieur Pierre OSHO, ministre d'Etat chargé de la défense nationale du Bénin.

V.1- C'est dans un style teinté de philosophie, que le porte parole des participants s'est adressé à l'assistance. Au nom de tous les participants le Colonel Lansina KONE a tenu son propos en direction du Représentant résident de la Fondation Konrad Adenauer et du ministre d'Etat chargé de la défense nationale.

A l'endroit du représentant résident, le porte parole des participants a reconnu que grâce à la Fondation, plusieurs acteurs, militaires, parlementaires et hauts cadres africains se sont retrouvés pour discuter de préoccupations cruciales relatives à la place des nos armées dans les sociétés démocratiques. Ils ont à l'occasion bénéficié de l'expérience allemande du contrôle parlementaire des forces armées. Le Colonel KONE transmet à cet effet toute la gratitude des participants à la Fondation Konrad Adenauer.

Le porte parole s'est ensuite adressé au ministre d'Etat chargé de la défense nationale. Il lui a réaffirmé la lourde responsabilité des officiers africains de favoriser l'émergence d'armées nationales et républicaines chargées d'accompagner le processus de démocratisation des Etats sans l'interrompre. Il a également souligné que l'intégration des armées dans les sociétés démocratiques va conduire à l'intégration entre les sociétés démocratiques elles-mêmes. L'élite du peuple, l'exécutif et le militaire doivent s'associer avec conviction pour le meilleur devenir des Etats africains. Le Colonel Lansina KONE a notifié au ministre qu'avec la permission de leurs compagnons d'armes, ils font le serment de respecter la légalité constitutionnelle dans leur pays respectifs et partout où ils interviennent au nom de la loi internationale et/ou nationale.

V.2- Le Représentant résident de la Fondation Konrad Adenauer a pris la parole pour remercier les participants qui pendant trois jours ont essayé d'analyser les déterminants de l'intégration des forces armées et de sécurité dans les sociétés démocratiques.

Le Représentant résident a noté avec satisfaction que les discussions ont été d'une qualité et d'un niveau intellectuel appréciables. Il en a profité pour informer l'assistance que la Fondation organise du 11 au 23 octobre 2005, un voyage d'étude en Allemagne pour le groupe cible présent à ce colloque.

Monsieur Klaus LOETZER a émis le vœu de voir d'ici à cinq (5) ans la création en Afrique francophone d'un centre de formation morale et civique des forces armées.

Il a fini son allocution en remerciant tour à tour le ministre d'Etat chargé de la défense nationale et le Chef d'Etat major général des armées béninoises pour leur engagement personnel à l'organisation du présent colloque ; les personnalités politiques et de la société civile du Bénin et du Togo qui ont apporté leur contribution appréciables aux discussions en panel ; et enfin le personnel de la Fondation pour son dévouement.

V.3- Le colloque, comme ce fut le cas à l'ouverture, a pris fin avec le discours de clôture du son Excellence monsieur Pierre OSHO, ministre d'Etat chargé de la défense nationale.

Pendant trois jours, reconnaîtra-t-il, les participants ont épluché dans toutes ses dimensions et implications, la question éminemment sensible des rapports des forces armées avec la démocratie.

Le ministre d'Etat a souhaité que les résolutions prises ne demeurent pas de simple parures intellectuelles, ou des thèmes de discours circonstanciels mais qu'elles se traduisent en actes concrets, dans des comportements et pratiques responsables, sous-tendus par une réelle volonté de changement qualitatif.